



N° 1 | Automne-Hiver 2009

ISSN 1831-5747

farnet

M A G A Z I N E

Nouvelles opportunités pour les zones de pêche européennes



Commission européenne
Affaires maritimes et Pêche

FR



Sommaire

Photos (pages):

Commission européenne (1, 3, 6, 7, 8, 9), CCDR Algarve (4), William Stewart (5), Jean-Luc Janot (10, 11, 12, 14, 16), René Kusier (15), Eve Külmallik (18, 19, 20, 25), LIFE Nature EE_007083 (21), CRPM (24), Rosa Exposito (25), Marcos Morilla (27).

Couverture: développement du port de Killybegs (Irlande).

Journalisme:

Jean-Luc Janot, Eamon O'Hara.

Ont également participé à la rédaction de ce numéro:

Andrew Blackadder, Monica Burch, Paul Soto.

Production:

DevNet geie (AEIDL/Grupo Alba) / Kaligram.

Contact:

FARNET Magazine, FARNET Support Unit, 36-38 rue Saint Laurent, B-1000 Brussels
Tél +32 2 217 44 60
E-mail: info@farnet.eu
Website: ec.europa.eu/fisheries/farnet

FARNET Magazine est publié par la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche de la Commission européenne. Il est distribué gratuitement sur simple demande.

FARNET Magazine paraît deux fois par an en français, allemand, anglais et espagnol.

Éditeur responsable: Commission européenne, Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche, Directeur général.

Clause de non-responsabilité: bien que la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche soit responsable de la réalisation générale de FARNET Magazine, la Commission n'a ni adopté ni approuvé, de quelque manière que ce soit, les positions exprimées dans cette publication. Toute déclaration faite dans FARNET Magazine ne peut être interprétée comme étant le reflet des opinions de la Direction générale des Affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne. La Commission européenne ne garantit pas l'exactitude des données mentionnées dans la présente publication. La Commission européenne ou toute personne agissant en son nom décline toute responsabilité pour tout usage qui peut être fait de ce magazine.

© Union européenne, 2009.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source
Imprimé en Belgique sur papier recyclé.



Le meilleur est à venir 4

En introduisant une dimension territoriale dans un champ d'intervention traditionnellement très sectoriel, l'Axe 4 du FEP constitue un tournant politique.



Nord-Jutland: Cap sur la valeur ajoutée 10

Au Danemark, les zones de pêche du Nord-Jutland misent sur la qualité et une meilleure valorisation de leurs produits et services pour créer plus d'activité, plus longtemps, pour plus de gens.



Interview: César Debén 17

Directeur de la conception et coordination de la politique de la pêche (Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche, Commission européenne)



Les messages de Pärnu 20

En juin 2009, la Commission européenne a organisé à Pärnu (Estonie) un séminaire qui a rassemblé les premiers partenariats locaux au service du développement durable des zones de pêche d'Europe.



Renforcer les capacités dans les zones de pêche d'Estonie 23

Le renforcement des capacités est une dimension forte de l'Axe 4 estonien.



Point de vue: Xavier Gizard 24

Secrétaire général de la Conférence des Régions périphériques et maritimes d'Europe (CRPM)



Et voici FARNET 25

Au cours des six prochaines années, la Cellule d'appui FARNET facilitera le travail de tous ceux qui croient en un avenir durable pour les territoires dépendant de la pêche.

Réseau FARNET 27



Editorial

« Un puissant vecteur de changement »

C'est un grand plaisir pour moi de vous présenter ce premier numéro de FARNET Magazine, une publication qui va grandement enrichir nos efforts à construire un avenir meilleur et durable pour les zones de pêche d'Europe.

Si les défis qui nous attendent peuvent paraître redoutables (diminution importante de nombreuses espèces de poisson, détérioration inquiétante de l'environnement marin, changement climatique, mondialisation et mutation des marchés...), ils ne sont pas insurmontables.

Le récent Livre vert sur la réforme de la Politique commune de la pêche propose une vision très séduisante des zones tributaires de la pêche à l'horizon 2020: ressources marines et halieutiques durables, matières premières d'une alimentation saine et de haute qualité, secteur industriel de la pêche compétitif sur la scène mondiale et pourvoyeur d'emplois attractifs, mais aussi flotte de pêche artisanale dynamique, qui vend ses produits à des gens de plus en plus nombreux à venir chercher une meilleure qualité de vie dans les zones côtières européennes. Peu nombreux sont ceux qui oseraient remettre en cause ces objectifs ou le fait que les pêcheurs occupent une place importante dans le développement durable et la protection de nos côtes et de nos eaux intérieures.

L'une des grandes innovations 2007-2013 est l'inclusion dans le Fonds européen pour la pêche (FEP) d'un « Axe 4 » qui, pour la première fois, prévoit des mesures privilégiant une approche territoriale du développement durable des zones de pêche. Au cœur de cette approche, les « groupes d'action locale pêche » (GALP), rassemblant tous les acteurs locaux concernés, sont en première ligne. Ils sont autant de laboratoires pour mettre au point et tester des stratégies locales favorisant des activités économiques plus durables, basées sur la diversification et la valorisation du secteur de la pêche.

Je suis convaincu que la diversification de leurs activités et la valorisation de leurs produits et services offrent des opportunités à la plupart sinon la totalité des zones de pêche: la demande pour des aliments sains et traçables est en hausse; les atouts naturels

et culturels des littoraux, lacs et cours d'eau européens attirent des millions de gens; l'écotourisme et les énergies renouvelables sont des secteurs émergents, très prometteurs aussi pour les territoires tributaires de la pêche.

Au cours des prochaines années, l'Axe 4 du FEP soutiendra plus de 200 GALP dans 21 pays afin d'explorer de nouvelles et meilleures façons de saisir toutes ces opportunités. FARNET, le Réseau des zones de pêche soutenu par le FEP, rassemble à l'échelon européen ces intervenants et bien d'autres, en servant de plate-forme d'apprentissage mutuel, d'échanges et de coopération. Avec son potentiel de milliers de participants à travers l'Union, FARNET sera sans aucun doute un puissant vecteur de changement.

Et FARNET Magazine est un outil important pour faciliter la communication entre les membres du réseau et donner la parole aux gens qui vivent et travaillent dans différents types de zones de pêche.

Cette première édition du magazine fait le point sur la mise en œuvre de l'Axe 4 et amorce l'échange des idées et des perspectives pour la suite. Elle comporte également un entretien avec César Debén, directeur à la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche de la Commission européenne, qui explique en quoi certaines propositions du Livre vert pourraient affecter les zones de pêche et quel rôle pourraient jouer les GALP dans les politiques à venir.

Ce numéro comprend aussi un reportage réalisé au Danemark, dans le Nord-Jutland, qui nous rappelle fort justement que le but de tout ceci, ce sont les gens, leur façon de vivre et de gagner leur vie. C'est pourquoi il est si important qu'ensemble nous saisissons cette occasion rare d'être entrepreneurs et énergiques dans notre recherche de solutions qui concilient l'intérêt des populations et le bon état de l'environnement dont ces populations dépendent.

Fokion Fotiadis,
Directeur général

ETAT DES LIEUX DANS LES ZONES DE PÊCHE

Le meilleur est à venir

La période de programmation 2007-2013 a vu l'introduction d'un nouvel axe prioritaire dans le Fonds européen pour la pêche (FEP): l'Axe 4 pour le « développement durable des zones de pêche ». Il s'agit d'une évolution importante de la politique européenne de la pêche qui insuffle une dimension territoriale dans ce qui était jusqu'ici une intervention très sectorielle. Mais comment les Etats membres prennent-ils en compte ce nouveau paramètre politique ? Où se situent-ils dans sa mise en œuvre ?



▲ Le port de pêche d'Olhão en Algarve (Portugal) a été rénové pour diversifier ses activités.

Sur les 26 pays bénéficiaires du FEP, 21 ont décidé d'allouer une partie des montants au « développement durable des zones de pêche » (Axe 4). Ce qui veut dire qu'ils ont choisi de consacrer une partie de leur budget FEP à une approche territoriale du développement des zones de pêche.

L'approche territoriale met l'accent sur des zones géographiques précises et une conception « ascendante » – de bas en haut – du développement, ce qui facilite l'émergence de solutions adaptées aux différents défis que doivent relever les différents types de zones de pêche.

Au cœur de cette approche figure le groupe d'action locale, dénommé dans les zones de pêche « groupe d'action locale pêche » (GALP). Rassemblant dans une seule et même structure des représentants des secteurs public, privé et associatif, le GALP contribue à alimenter une vision partagée du territoire où il intervient, et constitue une structure locale qui facilite la décentralisation du financement et de la prise de décision qu'implique la mise en œuvre de la stratégie de développement local.

Dans la plupart des Etats membres, il s'agit d'une approche tout à fait nouvelle pour les administrations nationales chargées de la pêche. Elles ont dû inclure de nouvelles mesures et actions dans leur programme opérationnel et se lancer dans une pro-



▲ Smögen, sur la côte occidentale de la Suède.

cédure ardue de sélection des zones éligibles à ce soutien. Elles ont ensuite dû choisir dans ces zones des GALP capables de gérer des fonds publics et d'obtenir de bons résultats sur le terrain.

Certains Etats membres ont été particulièrement ambitieux dans leur réponse. La Roumanie et la Pologne, par exemple, ont alloué jusqu'à 32% de leur budget FEP à l'Axe 4 (voir page 8). D'autres ont été plus prudents, y consacrant moins de 5% de leur budget. En moyenne, c'est 13% du budget FEP qui est alloué au développement durable des zones de pêche.

Les leçons de LEADER

Si l'approche territoriale du développement local est nouvelle pour le FEP, elle est pratiquée depuis une vingtaine d'années par l'Initiative communautaire LEADER qui démontré dans de nombreux pays son efficacité à favoriser le développement local endogène des zones rurales. Beaucoup d'Etats membres, à commencer par les pays scandinaves, ont su capitaliser cette expérience de LEADER en encourageant la création de structures similaires pour soutenir le développement local des zones de pêche. En fait, dans les pays où zones rurales et zones de pêche se confondent, les groupes d'action locale LEADER ont pris directement en charge la

gestion et la mise en œuvre des fonds de l'Axe 4 mais par des partenariats et sous des comptes séparés, avec des stratégies distinctes, focalisées sur les questions de pêche. Ce qui a permis de lancer rapidement le processus et de partager les coûts administratifs.

D'autres pays, par contre, ont rencontré des difficultés à vouloir exploiter l'expérience et l'expertise de LEADER, ce qui a induit des retards importants dans le lancement de l'Axe 4 sur le terrain. De plus, beaucoup de nouveaux Etats membres ont peu d'expérience en développement territorial «de bas en haut», et peu de structures capables de soutenir une stratégie de développement local participative. Dans certains cas aussi, les acteurs locaux peuvent être réticents à s'engager dans des actions «collectives». Tout cela rend encore plus difficile le décollage du processus.

Deux façons de sélectionner les groupes

Quelles sont alors les voies que les différents pays ont prises et avec quels résultats? En ce qui concerne le processus de sélection, deux approches ressortent particulièrement: l'une procède en une seule étape, l'autre en deux.

L'approche en une seule étape

Là où existe une expérience suffisante et où les conditions sur le terrain le permettent, les administrations nationales ont pu effectuer la sélection et l'approbation des GALP et de leur stratégie en une seule fois. En Finlande, par exemple, Etat membre où l'industrie de la pêche se répartit de façon assez équilibrée à travers le pays, la totalité du territoire a été reconnue éligible à l'Axe 4. Le Ministère de l'Agriculture et de la Sylviculture a donc lancé en juin 2007 un appel à propositions unique, à l'échelle du pays, pour choisir les GALP et leur stratégie, mais sans délimiter de zones. En quatre mois, il a reçu 11 candidatures parmi lesquelles il a sélectionné 8 GALP pour une première période 2008-2011.

Afin de mieux cibler leur intervention, d'autres pays déterminent d'abord les zones éligibles puis publient des appels à propositions généralement précédés de séances d'information pour s'assurer que les acteurs potentiels pertinents soient bien sensibilisés et en mesure de déposer une proposition.



L'Axe 4, un grand changement dans la politique européenne de la pêche

Pourquoi l'Axe 4 ?

Les régions côtières couvrent 40% du territoire et abritent 43% de la population de l'Union. Elles comptent quelques uns des pôles les plus compétitifs d'Europe ainsi que des endroits très recherchés pour l'habitat et les loisirs. D'où une pression énorme sur l'environnement naturel et les activités traditionnelles comme la pêche.

Les territoires côtiers plus isolés et les autres zones fortement tributaires de la pêche (lacs, étangs, estuaires...) font également face à de grands défis. La restructuration de la pêche et de l'aquaculture, la mondialisation, la diminution des stocks de poisson et le besoin d'exploiter les ressources naturelles et l'environnement de façon durable menacent de plus en plus l'avenir de ces territoires et de leur population.

Comment l'Axe 4 répond-t-il à ces défis ?

La Commission européenne est consciente que les enjeux complexes et très changeants qui affectent les zones et les communautés dépendantes de la pêche ne peuvent pas être résolus par des politiques et autres moyens classiques. Elle estime qu'à cause de la diversité des zones de pêche et de leurs problèmes, l'appui fourni doit viser le développement local intégré, basé sur une stratégie territoriale adaptée à la situation locale. Dans le cadre de l'Axe 4, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement local sont donc décentralisées au maximum selon une approche « de bas en haut » qui privilégie les acteurs « du terrain ».

Quelles sont les caractéristiques de l'Axe 4 ?

L'approche préconisée par l'Axe 4 comporte cinq caractéristiques principales:

- 1. L'approche territoriale locale:** l'aide se concentre sur les zones de pêche qui en ont le plus besoin et les actions soutenues sont conçues pour répondre aux besoins particuliers de ces zones.
- 2. Le développement intégré:** la stratégie de développement local veille à ce que les actions entreprises se renforcent mutuellement, en misant sur les forces et possibilités du territoire et en tenant compte aussi des faiblesses et des menaces.
- 3. La participation et le partenariat:** la stratégie mobilise le savoir-faire, l'énergie et les ressources des acteurs locaux des secteurs public, privé et associatif, rassemblés au sein d'un « groupe d'action locale pêche » (GALP). Le GALP facilite une prise de décision locale quant aux priorités stratégiques et à l'utilisation des ressources nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie.
- 4. L'innovation locale:** la stratégie cherche à valoriser de nouveaux marchés, de nouveaux produits et de nouvelles façons de travailler, tant dans le secteur de la pêche que dans d'autres secteurs locaux.
- 5. Les réseaux et la coopération:** les zones et communautés tributaires de la pêche apprennent les unes des autres et se trouvent des alliés pour renforcer leur position dans l'économie globale.

Pour quels types de mesures et de bénéficiaires ?

L'Axe 4 du FEP soutient le développement durable des zones de pêche. Ce qui passe notamment par les initiatives visant à valoriser les produits de la pêche, et les mesures favorisant la diversification économique, en particulier dans des domaines qui exploitent les ressources locales comme le tourisme, les loisirs, l'alimentation et les énergies renouvelables. L'Axe 4 soutient également d'autres mesures qui cherchent à améliorer la qualité de vie dans les territoires affectés par le déclin de la pêche, comme des projets d'infrastructure à petite échelle, la protection de l'environnement, la formation et le renforcement des capacités des populations locales.

Comment l'Axe 4 est-il mis en œuvre ?

Les 21 Etats membres qui mettent en œuvre ce nouvel Axe prioritaire devraient sélectionner environ 200 GALP.

Un financement de l'Axe 4 sera alloué aux GALP sélectionnés pour les aider à concrétiser leur stratégie de développement local. Il servira à des projets initiés par le GALP lui-même mais aussi à des



projets conçus et conduits par des acteurs locaux émanant des secteurs public, privé et associatif.

Les GALP seront encouragés à enrichir mutuellement leur savoir-faire à travers la coopération et les échanges interrégionaux et transnationaux, qui seront soutenus et facilités par la Cellule d'appui FARNET.

L'approche en deux temps

Un certain nombre de pays ont toutefois jugé nécessaire de scinder le processus de sélection en deux étapes: une première pour sélectionner et approuver les GALP, une seconde pour approuver leur stratégie. Comme dans le cas de l'approche en une seule fois, les zones éligibles sont soit déterminées à l'avance par les administrations nationales soit définies en fonction des propositions reçues.

La première phase de sélection implique généralement le dépôt d'un dossier préliminaire («déclaration d'intérêt») de la part de chaque GALP ainsi qu'une période de renforcement des capacités de 6 à 12 mois au cours de laquelle le GALP prépare sa stratégie de développement local. Lors d'une seconde phase, les autorités nationales ou régionales évaluent les stra-

tégies. Les GALP sélectionnés reçoivent alors un financement pour entreprendre leur actions.

Les partenariats et leur stratégie

Bien que tous les Etats membres n'aient pas encore achevé la procédure d'approbation des stratégies, on peut déjà entrevoir l'émergence de certains modèles en termes de partenariat et d'objectifs. On observe ainsi que la taille du budget tend à influencer les partenariats et les stratégies.

Petit budget

Dans les pays disposant d'un budget modeste pour l'Axe 4, les GALP ont tendance à se rattacher à des organisations

existantes telles que les groupes d'action locale LEADER ou des associations locales. Leur stratégie est alors plutôt sectorielle, privilégiant les activités qui valorisent les produits de la pêche.

Cependant, des projets de diversification à petite échelle peuvent aussi entrer dans le champ d'intervention de ce type de GALP. En France, par exemple, le groupe Pays Pyrénées-Méditerranée propose de travailler sur la collecte des déchets dans les zones portuaires ainsi que sur la pêche artisanale durable. D'autres GALP considèrent davantage leur budget comme un capital d'amorçage servant à lever des fonds pour des opérations de plus grande envergure: le budget sert alors à financer des études ou des opérations pilotes, des activités connexes ou des rencontres liées à des projets plus importants.



▲ A Marsaxlokk (Malte), la pêche est une attraction culturelle et touristique.

Quel budget pour l'Axe 4 ?

Pour la période 2007-2013, la contribution du FEP à l'Axe 4 s'élève à 567 millions d'euros (826,6 millions si on y ajoute les autres contributions publiques), ce qui représente un peu plus de 13% du budget total du FEP. Le tableau suivant présente la répartition par Etat membre des sommes allouées à l'Axe 4.

PAYS	% DU FEP ALLOUÉ À L'AXE 4	FEP INVESTI DANS L'AXE 4/ €
Allemagne	12,47%	19 438 000
Belgique	11,04%	2 900 000
Bulgarie	15,00%	12 001 456
Chypre	5,07%	1 000 000
Danemark	9,32%	12 461 279
Espagne	4,36%	49 336 048
Estonie	22,80%	19 281 513
Finlande	9,14%	3 606 000
France	2,64%	5 699 644
Grèce	16,02%	33 300 000
Irlande	3,55%	1 500 603
Italie	4,00%	16 973 714
Lettonie	23,13%	28 911 476
Lituanie	12,23%	6 693 770
Pays-Bas	10,27%	4 987 125
Pologne	32,00%	234 909 624
Portugal	7,06%	17 403 406
Roumanie	32,51%	75 000 000
Slovénie	10,00%	2 164 029
Suède	15,00%	8 199 720
Royaume-Uni	8,42%	11 598 450
Total	13,18%	567 365 857

Montants valables en novembre 2009 mais sujets à ajustements.



Même si ce genre d'activités demeure nettement sectoriel, il importe que les stratégies et objectifs des GALP s'inscrivent dans la stratégie territoriale plus large de la zone. A ce propos, il est intéressant de constater que dans les pays à budget relativement petit, les partenariats présentent généralement une répartition bien équilibrée entre acteurs du secteur de la pêche et acteurs d'autres secteurs. Au Danemark, par exemple, les GALP comptent environ 30% de représentants des organisations de pêche, en Allemagne 35%, le reste se partageant entre le secteur public, la société civile et le secteur privé hors pêche. La Finlande fait peut-être ici figure d'exception avec 50% de ses GALP composés d'acteurs du secteur halieutique.

Gros budget

Les pays qui consacrent à l'Axe 4 un budget plus important ont tendance à créer des organismes autonomes ; c'est le cas en Pologne, Roumanie et Bulgarie. Ceci est très souvent dû au fait que ces pays à gros budget pour l'Axe 4 sont aussi ceux qui ont le moins d'expérience en développement local territorial. La région de Galice en Espagne fait exception puisque, malgré sa grande expérience du développement local, elle a elle aussi choisi de créer des GALP totalement indépendants des groupes LEADER existants.



▲ Ferry entrant dans le port modernisé de l'île de Stora Dyrön (Suède).

Dans les pays à gros budget, les partenariats ont tendance à inclure une plus forte représentation du secteur de la pêche. La Lettonie est ici l'exception, avec seulement un tiers d'acteurs de la pêche dans les GALP, qui plus est étroitement liés aux groupes LEADER.

Malgré leur représentation du secteur de la pêche généralement forte, les GALP à plus gros budget ont tendance à proposer des stratégies qui délaissent la simple valorisation des produits de la pêche au profit de la diversification par le tourisme et les activités qui renforcent les liens entre la pêche et le patrimoine naturel et culturel local. Ainsi, les groupes de Galice, patrie de la plus grande industrie halieutique d'Europe, disposent d'un budget du FEP de 4 à 10 millions d'euros qu'ils utilisent pour soutenir le tourisme culturel et marin ainsi que la gastronomie locale.

Le début du voyage

Au moment d'écrire ces lignes (novembre 2009), environ 80 GALP étaient en place et leur stratégie approuvée. Le Danemark, la Finlande et plusieurs régions allemandes ont été, en 2008, les premiers à lancer leurs groupes. 2009 a vu la sélection des groupes en France, Lettonie, Espagne, Suède, Estonie, ainsi qu'au Portugal. Plusieurs de

ces pays ont également créé un réseau national, facilitant ainsi les échanges et la coopération entre les GALP.

La Commission européenne exige que les groupes, dans tous les Etats membres, soient opérationnels d'ici l'été 2010 mais il est en plus essentiel, s'ils veulent efficacement exprimer les attentes des zones de pêche dans les débats politiques en cours, que les GALP puissent engranger des résultats sur le terrain.

Des stratégies bien pensées, efficaces et à long terme sont indispensables pour relever les grands défis auxquels font face les zones de pêche. L'Axe 4 offre une occasion unique de construire un avenir durable pour ces territoires, mais les Etats membres et les GALP sont désormais engagés dans une course contre la montre et il importe que cette course ne se fasse pas aux dépens de la qualité. ■

Reportage

LE FEP AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ZONES DE PÊCHE DU NORD-JUTLAND [DANEMARK]

Cap sur la valeur ajoutée

Les zones de pêche du Nord-Jutland misent sur la qualité et une meilleure valorisation de leurs produits et services pour créer plus d'activité, plus longtemps, pour plus de gens.



▲ Bettina Kühn devant les colis de fruits de mer produits par sa société, Skagenfood.

« Cette fois, c'est la bonne: on m'assure que je vais recevoir le permis de construire d'ici quinze jours. » Comme pour bien s'en convaincre, Herbert Matthäi réexamine les plans du système de nettoyage et conservation des crustacés qu'il a mis au point avec un ancien camarade d'école, biologiste à Berlin. « Nous n'avons rien inventé: le principe est connu, un dispositif similaire fonctionne au Japon, c'est très simple et peu coûteux: l'utilisation de l'eau salée en circuit fermé permet d'expulser les déchets et de conserver les prises – moules, escargots, homards... – jusqu'à six semaines. On peut traiter ainsi 2 tonnes en 24 heures. Les avantages sont multiples: quand on pêche le poisson, on attrape en même temps des crustacés, mais jamais en quantité suffisante pour une commercialisation quotidienne ou régulière. Grâce à ce système, on peut accumuler les prises qui ont la bonne taille et attendre que les cours soient optimaux avant de vendre... C'est une nouvelle source de revenus qui s'ouvre à Thorup Strand. » Les 21 navires de ce petit port de pêche de la côte ouest du Nord-Jutland sont concernés. Deux pêcheurs ont investi dans le projet auquel le groupe d'action



▲ Herbert Matthäi montrant les plans de son système innovant de conservation de crustacés.

locale pêche (GALP) a accordé une aide de 34 400 euros, soit 30% du coût du système. Celui-ci sera installé dans un bâtiment dont la construction devrait s'élever à quelque 130 000 euros.

Mais pourquoi donc Herbert, 72 ans, agent commercial à la retraite et « pêcheur de plaisance », s'embarrasse-t-il encore de porter un tel projet ? « C'est pour la bonne cause. Je le fais parce que je vis ici, pour l'avenir de cette communauté qui m'a accueilli il y a 55 ans et intégré, moi qui suis allemand d'origine... » Et il nous entraîne vers le port pour nous indiquer l'emplacement de la future installation, un terrain vague à côté du poste de secours, donc sans réel impact environnemental supplémentaire sur le littoral.

En chemin, nous rencontrons Richard Kristensen, un jeune pêcheur qui s'est recyclé dans la pêche touristique. « Je me suis dit qu'il y avait de meilleures perspectives dans le tourisme. » Il a fondé en mars 2008 sa société, North Sea Fishing, qui emploie deux personnes. 80 excursions de pêche ont eu lieu en 2008 et déjà

une bonne centaine entre janvier et août 2009. « Nous pouvons embarquer jusqu'à 12 passagers par voyage et proposons deux formules : l'une de 4 heures, pour 50 euros, et l'une de 12 heures, au tarif de 120 euros. Dans les deux cas, les clients peuvent garder le poisson qu'ils pêchent. On le leur nettoie à bord et ils peuvent même le conserver dans le congélateur du camping, avec qui nous avons une entente. »

Pour se lancer, Richard a sollicité et obtenu auprès du GALP une aide d'environ 23 000 euros, soit 43% du montant que nécessitait l'adaptation de son bateau, essentiellement : remplacement du mât, renforcement de la coque et aménagement d'une cabine chauffée permettant d'organiser des sorties en mer en hiver également.

Conjuguer pêche, tourisme, population et nature

Herbert et Richard : les deux démarches observées à Thorup Strand sont emblématiques de ce qui se passe dans l'ensem-

ble de la zone de pêche « Nord ». Couvrant les cinq communes du Nord-Jutland riveraines de la mer du Nord, la zone recense un certain nombre de ports de pêche importants mais confrontés à de lourds défis : perte de droits de pêche, structure artisanale peu innovante, concurrence des gros navires, délocalisation des activités de transformation, vieillissement et manque de formation de la main d'œuvre... Redynamiser le secteur et les communautés de pêcheurs par l'allongement de la saison touristique et la valorisation optimale des produits de la mer est au cœur de la stratégie du groupe d'action locale créé en août 2007. « Notre stratégie est simple », affirme Leo Mikkelsen, président du GALP. « Elle comprend quatre ensembles de priorités qu'il s'agit de conjuguer : pêche, tourisme, population et nature. »





▲ Richard Kristensen s'est recyclé dans la pêche touristique.

En ce qui concerne la première priorité, la zone peut compter sur Skagenfood, entreprise installée dans le port de Strandby, avec un accès direct à la criée. Fondée en 2001 par Bettina Kühn et son mari, étudiants en commerce à Copenhague, Skagenfood vend des colis de poisson et fruits de mer aux particuliers par internet. Chaque semaine, quelque 10 000 boîtes en polystyrène expansé quittent l'atelier de conditionnement de l'entreprise pour être livrées à domicile aux quatre coins du Danemark. « Nous avons choisi de rester sur le marché domestique pour l'instant car ses possibilités sont encore immenses, les Danois consommant encore peu de poisson », explique Bettina. « Nous tenons aussi à garder une traçabilité maximale, en achetant de préférence aux pêcheurs côtiers et en assurant notre propre logistique. Les clients peuvent nous contacter à tout moment, pour régler le détail le plus anodin. » Plusieurs sortes de colis, à différents prix, sont proposés. Leur contenu varie selon la saison et les arrivages, et chaque boîte est accompagnée d'une fiche recette donnant des idées de préparation au client. L'entreprise, qui repré-

sente 18 emplois directs, a connu 29% de croissance en 2008 mais seulement 1% en 2009. « Crise ou pas, nous cherchions à nous diversifier de toute façon », confie Bettina. « Grâce à une subvention de 22 000 euros du GALP, nous avons pu acheter une machine à emballer et le matériel promotionnel adéquat pour commercialiser une gamme de fruits de mer destinée aux deux secteurs que nous voulons toucher: les supermarchés et les cantines. Il faudrait valoriser davantage d'espèces de poisson frais pour que le métier reste attrayant pour les jeunes, mais ce n'est pas évident: la pêche est un secteur très traditionnel, rétif au changement, et il n'est pas facile de promouvoir de nouvelles variétés. »

A moins peut-être de pouvoir compter sur des gens comme Mogens Klausen. A 44 ans, il incarne à lui tout seul un scénario que beaucoup souhaiteraient voir se généraliser dans la zone. « J'ai commencé en 2000 comme poissonnier ambulant sur les parkings de supermarché. Mes fricadelles de poisson ont tout de suite connu beaucoup de succès et mon affaire a vite pris de l'ampleur. En 2007, je suis passé à trois camions mais j'en avais assez d'être un nomade; il me

fallait ce dont j'avais toujours rêvé: posséder mon propre restaurant... » En 2009, Mogens franchit le pas et se lance dans un investissement de 700 000 euros: la construction d'un bâtiment abritant non seulement une salle de 30 couverts mais aussi un espace poissonnerie. Il obtient du GALP une aide de 40 000 euros pour l'installation d'un fumoir et d'autres équipements nécessaires à la confection d'une grande variété de préparations à base de poisson et fruits de mer. Le personnel passe de 2 à 8 employés et Mogens est plus que jamais le « Monsieur Poissonnier » de la petite ville de Hune, qui compte 3000 habitants permanents mais aussi 4000 résidences d'été, autant de bons clients pour le nouvel établissement « car à la mer, le vacancier s'attend à manger du poisson préparé de toutes les façons possibles, y compris les plus inattendues. C'est ce que j'essaie de faire. Je veux aussi rester ouvert durant tout l'hiver, contrairement aux autres restaurateurs. »



Synergies opérationnelles et mise en réseau nationale: le modèle danois

Au Danemark, 55 groupes d'action locale (GAL) se sont créés pour mettre en œuvre certains volets du programme de développement rural et du programme pour la pêche. 16 d'entre eux sont des groupes d'action locale pêche (GALP).

Les GAL danois sont constitués en associations, à adhésion ouverte et libre. Chaque membre du conseil d'administration (CA) est élu par l'une ou l'autre des catégories suivantes: population locale; entreprises et organisations professionnelles locales; associations locales; pouvoirs publics. En ce qui concerne le GALP Nord, par exemple, son CA compte 21 membres parmi lesquels 8 représentent le milieu associatif (culture, nature, etc.), 6 les entreprises, tandis que 6 autres représentent les administrations publiques locales et régionales. Le CA compte également un représentant des citoyens. 4 membres sur 21 proviennent d'entreprises ou d'organisations du secteur de la pêche.

«*La représentation relativement faible du secteur de la pêche dans le CA du GALP Nord et la grande variété des projets traduisent une approche territoriale*», estime René Kusier, responsable du Réseau national danois au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. «*Une étude réalisée pour nous en 2008 (*) montre qu'environ un tiers de membres du CA des groupes émanent du secteur des entreprises. En général, les GALP ont tendance à avoir plus de liens avec les pêcheurs que les groupes de développement rural en ont avec les agriculteurs mais ils ont résolument adopté l'approche territoriale, non-sectorielle du développement.*»

Des liens forts existent entre les groupes pêche et les groupes LEADER. 11 des 16 GALP danois sont à la fois des GALP et des groupes LEADER. Ces groupes «mixtes» sont jusqu'à un certain point l'émanation de partenariats communs, couvrent le même territoire, ont un secrétariat commun mais des objectifs stratégiques, des mesures et des budgets séparés.

Les 16 GALP danois se partagent un budget annuel total moyen de 2,9 millions d'euros (budget 2007-2009), ce qui ferait 180 000 euros par groupe si les 5 GALP «purs» ne recevaient pas un montant plus important (352 000 euros pour le GALP Nord, par exemple). Ces montants relativement modestes ont pour conséquence un personnel en nombre limité. En fait, la plupart des GALP ont engagé un coordinateur mais qui, une fois sur deux, travaille moins qu'à mi-temps. «*La raison est avant tout financière*», explique Lars Hedegaard, coordinateur du GALP Nord. «*On ne peut pas se permettre plus.*»

L'enquête de 2008 montre que le développement des entreprises et l'accueil de nouveaux habitants sont les premières priorités des GALP danois, un peu plus que l'environnement. Des démarches «pédagogiques», comme la sensibilisation aux enjeux des zones rurales et côtières, ou l'amélioration de la coopération entre acteurs, sont également considérées comme très importantes.

Cellule d'animation nationale

Une «Cellule d'animation du réseau national» (CRN) basée à Copenhague constitue le point de contact national à la fois pour les GALP et pour les groupes d'action locale LEADER. La Cellule fait également le lien avec les réseaux des autres Etats membres et la Cellule d'appui FARNET. La CRN est aussi un point de contact pour tous les autres intervenants et bénéficiaires potentiels concernés par le programme pour la pêche et le programme de développement rural. La CRN:

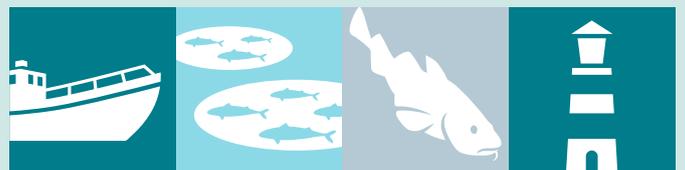
- > propose des outils (site internet, publications, formations...) pour favoriser l'échange de connaissances et d'informations entre les GAL, les GALP et les autres parties prenantes,
- > organise des conférences, séminaires, voyages d'étude, fournit orientations, rappel des règles et conseil en matière de gestion du groupe d'action locale,
- > abrite le secrétariat du comité de suivi.

Contact:

National Network Unit

Danish Food Industry Agency
Nyropsgade 30
DK-1780 Copenhagen V
Hotline: +45 33 95 89 89
netvaerkscenter@ferv.dk
www.fiskeriudvikling.dk

Fiskeriudvikling.dk



(*) «**Danish Local Action Groups in Rural and Fishing Areas 2008 – Composition, activities, and cooperation in the start-up phase**». Mars 2009. Annette Aagaard Thuesen, Jens Fyhn Lykke Sørensen, Université du Sud du Danemark, Institut danois de recherche et développement rural. ISBN 978-87-91304-37-8. Résumé en anglais: www.sdu.dk/~media/Files/Om_SDU/Institutter/Iful/Udgivelser/Danish_LAG.ashx



▲ Mogens Klausen dans sa toute nouvelle poissonnerie.

Qualité

«Les touristes disent que c'est bien chez nous: on n'est pas tenté de dépenser hors saison, tout est fermé.» Responsable du développement pour la commune de Jammerbugt, Noël Mignong préfère ironiser avant de dresser l'inventaire des faiblesses locales: «nous avons l'un des taux de chômage les plus élevés et les prix des maisons les plus bas du pays. Le niveau de formation est généralement bas également car les actifs ont été attirés par les pêcheries et des industries qui sont maintenant fermées... On recense 8000 maisons d'été et 4 millions de nuitées dans la commune, mais beaucoup de visiteurs apportent leur propre nourriture et jouissent des biens gratuits.

La question demeure pour nous: 'comment pouvoir vraiment gagner de l'argent?'... »

Les produits locaux figurent en bonne place parmi les pistes identifiées par la commune pour attirer et retenir la valeur ajoutée: «à cause de la mer et du prix modique du logement, nous comptons beaucoup d'artistes et d'artisans, qui ont le plus souvent du mal à joindre les deux bouts», explique Lars Haagensen, consultant. «Nous avons donc adopté une stratégie événementielle qui mobilise le secteur: chaque week-end donne lieu à un événement et chaque fois qu'un club ou qu'une association organise une activité festive, artistes et artisans sont invités à participer. Nous encourageons également les restaurateurs à privilégier les plats à base de poisson.»

Noël Mignong précise: «plus généralement, notre démarche repose sur la qualité. Prenez les magasins, par exemple. Nous voulons décourager ces commerçants de Copenhague, d'Aalborg ou d'ailleurs qui louent une boutique ici l'été et vendent de la camelote. Pour contrer la tendance, un fonds local s'est constitué, qui a déjà racheté une quinzaine d'espaces commerciaux et ne les loue qu'à condition que la marchandise proposée soit de qualité. Nous travaillons aussi beaucoup sur le bâti. Il faut absolument rehausser la qualité architecturale.» Et Noël de pointer le grand ensemble d'appartements en *time sharing* construit dans les années 70 au beau milieu du village balnéaire de Blokhus et qui aurait besoin d'un sérieux *lifting*. Mais aussi une belle chaumière en construction, reconstitution d'un ancien centre de secours maritime. «Ce projet est entièrement privé mais nous avons soumis deux dossiers au GALP, l'un pour rénover le restaurant de la plage, l'autre pour construire une «Maison du pêcheur». Ça devrait bien fonctionner car le GALP et la commune partagent la même vision.»



▲ Le port d'Amtoft a bénéficié d'importants aménagements destinés à accueillir touristes et grands voiliers.

Renouveau

Le GALP a en effet participé à plusieurs opérations de revalorisation du bâti au service du développement touristique. Le village d'Amtoft, au bord du Limfjorden, le bras de mer qui fait de la calotte du Jutland une île, a bénéficié d'importants aménagements destinés à «animer» la

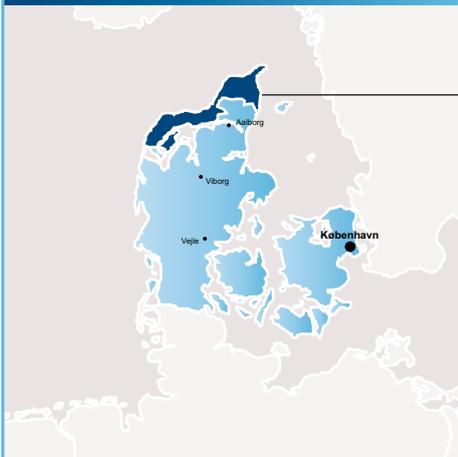
marina, notamment: dragage et ponton pour l'accostage de grands voiliers et navires d'excursion, centre d'interprétation, aires de pique-nique. Beaucoup de travail bénévole a été effectué par les habitants et le groupe d'action locale a fourni 42 000 euros. « C'est notre banquier qui nous a mis en contact avec le GALP », se rappelle Knud Lyng, président du club de voile. « Ironie du sort, la banque a fait faillite peu après mais cela n'a pas compromis le projet. Nous sommes même devenus un modèle d'aménagement pour la dizaine de petits ports riverains du fjord avec lesquels nous formons un réseau. »

Non loin de là, à Klitmøller, sur la mer du Nord, 24 500 euros, ont été octroyés pour restaurer deux anciens entrepôts de pêche en ruine et faciliter l'accès à la plage. « L'opération vient parachever le vaste processus de rénovation que nous avons engagé en 1997, voire en 1966 quand le port s'est ensablé et que l'essentiel de l'activité portuaire s'est déplacée à Hanstholm », raconte Peter Sand Mortensen, membre du conseil d'administration du GALP après avoir été pendant dix ans représentant des pêcheurs à l'ITF, la Fédération internationale des ouvriers du transport. « Klitmøller est considéré comme un des meilleurs sites d'Europe du Nord pour la planche à voile. Il fallait jouer à fond la carte touristique. Or la cinquantaine de bâtiments qui formaient les anciennes pêcheries constituait un patrimoine inexploité et en complète déliquescence en plein centre du village. En 1997, nous avons commencé à restaurer et reconverter en salles polyvalentes les plus grands édifices, puis en 2003 à réhabiliter 27 abris de pêcheurs. En plus d'avoir redonné du cachet au village, tout ce parc de bâtiments est utilisé par 58 propriétaires d'embarcation. » Et d'ajouter un détail intéressant: « Tout ceci facilite aussi l'intégration des nouveaux arrivants car nous avons mis sur pied une sorte de programme d'accueil: on propose à chaque propriétaire de bateau d'adopter une famille nouvellement installée, de l'insérer dans la vie et l'histoire du village, et des familles, Klitmøller en a accueillies une quarantaine ces cinq dernières années. Pas mal pour un village de 950 habitants! » Pas mal du tout, en effet. Et quand la démographie va, tout va. Un signe concret du redéveloppement en marche? ■



▲ A Klitmøller, 27 abris de pêcheurs ont été réhabilités à des fins récréatives.

NORD (Danemark)



Superficie:

3 920 km²

Population:

236 311 habitants (2009)

Densité:

60 habitants/km²

Budget

€

	EU	Etat	Total
Total (2007-2009)	762 781	293 377	1 056 159
Moyen par année	254 260	97 792	352 053

CONTACT

Fiskeri LAG Nord

a/s Lars Hedegaard

Vestre Strandvej 10 – DK-9900 Skagen

Tel.: +45 9845 8007 – www.fiskerilagnord.dk

Interview

« Les GALP sont un laboratoire »

De par ses fonctions à la Direction générale des Affaires Maritimes et de la Pêche, César Debén a dirigé l'élaboration du Livre vert sur la réforme de la Politique commune de la Pêche (PCP)*. Il s'agit d'un ensemble de propositions qui vise une « réforme globale et en profondeur (...) une véritable mutation permettant de venir à bout des raisons profondes qui sont à l'origine du cercle vicieux dans lequel la pêche européenne est emprisonnée depuis ces dernières décennies. »¹ FARNET Magazine a interrogé M. Debén pour voir en quoi la démarche lancée par le Livre vert touche les Groupes d'Action Locale Pêche (GALP).

FARNET Magazine: Le Livre vert estime que les problèmes de la pêche et des territoires qui en dépendent sont en grande partie structurels. Il suggère un certain nombre de mesures fortes pour y remédier. En quoi les GALP sont-ils concernés par ces mesures et comment peuvent-ils contribuer à la recherche de solutions ?

L'une des grandes idées du Livre vert, c'est de repositionner la pêche dans une approche globale qui conjugue politique maritime intégrée, politique environnementale côtière et politique commune de la pêche. A cet égard, les GALP constituent la première tentative d'action coordonnée aux niveaux régional et local, le premier instrument à s'inscrire dans cette stratégie de développement maritime durable. En ce sens, les GALP sont un laboratoire. C'est une expérience fantastique et, pour la Commission européenne, l'espoir de pouvoir mieux prendre en compte les réalités du « terrain ».

Un autre enjeu soulevé par le Livre vert est de rapprocher le processus décisionnel des niveaux local et régional. La promotion d'une culture du respect de la norme, qui conditionne la réussite de la nouvelle politique, passe par une plus grande inclusion des acteurs de la pêche dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique. On a accompli des progrès énormes en créant les CCR, les comités consultatifs régionaux qui regroupent l'ensemble des représentants du secteur, mais il nous manque un chaînon intermédiaire, un forum où CCR, scientifiques, organisations environnementales, Etats membres et gouvernements régionaux puissent se réunir et débattre. Les GALP peuvent incarner ce chaînon manquant, cette plate-forme de réflexion qui exprime les attentes de la base.

Une des solutions proposées par le Livre vert à la surcapacité des flottes serait de pouvoir échanger les droits de pêche. En quoi cela peut-il affecter les populations et les territoires dépendants de la pêche ?



César Debén,
Directeur de la Conception des politiques
et de la Coordination à la Direction générale
Affaires maritimes et Pêche de la Commission
européenne

Tout d'abord, il ne s'agit pas tant de réduire la surcapacité que de responsabiliser le secteur, de faire en sorte qu'il puisse planifier lui-même, à moyen et à long terme, la gestion de la ressource, qu'il s'en sente propriétaire, individuellement et collectivement: si je me sens propriétaire de la ressource, je m'attache à la respecter et je veille à ce que les autres la respectent également.

Le deuxième objectif est d'améliorer la rentabilité des entreprises. Or, les expériences en Europe et ailleurs démontrent que la transférabilité des droits est un dispositif qui, s'il est bien géré, améliore la

rentabilité, ce qui n'est pas le cas des quotas.

Le troisième objectif est la rationalisation des outils de production: de nouveau, les expériences de pays tiers démontrent que l'échange des droits permet de rationaliser les flottes et d'éviter la surcapitalisation.

Bien-sûr, le risque que la pêche artisanale soit absorbée par la pêche industrielle est réel et il faut absolument éviter que les droits se concentrent dans les grandes entreprises. Le principe d'économie sociale de marché prévu dans le traité de Lisbonne nous oblige à mettre en place des mesures qui éliminent ce risque. Par exemple, certains pays interdisent de transférer les droits individuels de la pêche artisanale vers la pêche industrielle mais pas l'inverse. C'est une clause de sauvegarde mais il en existe beaucoup d'autres. L'avantage, c'est qu'aujourd'hui nous disposons d'une information très complète, qui nous permet d'éviter ce type d'erreur ou d'effets non désirés. Le Livre vert est très clair à ce sujet: la protection de la pêche artisanale est même un des rares éléments sur lesquels la Commission se prononce explicitement en proposant aux Etats membres de mettre en place un régime différencié entre pêche artisanale et pêche industrielle.

¹ ec.europa.eu/fisheries/publications/greenpaper/greenpaper_fr.pdf

Quel rôle les GALP peuvent-ils jouer dans le cadre de ce régime différencié et, plus généralement, l'exploration des pistes envisagées ?

Les GALP peuvent d'abord jouer un rôle d'intégration, entre le secteur de la pêche et les autres secteurs économiques locaux, dans une logique de valorisation de la ressource. Dans ce métier à caractère individuel, on ne peut pas demander à nos pêcheurs de mettre au point eux-mêmes des stratégies de valorisation. Les GALP ont ici un rôle majeur à jouer car ils concentrent le savoir-faire d'opérateurs dans de multiples domaines: alimentation, tourisme, culture, environnement...

Par ailleurs, les GALP peuvent contribuer à réduire les tensions qui existent entre pêcheurs, aquaculteurs, plaisanciers et autres utilisateurs de l'espace marin. Il faut trouver des mécanismes de conciliation et de coordination qui facilitent la cohabitation de ces différents acteurs qui sont tous importants et, là aussi, les GALP peuvent jouer un rôle de tout premier ordre.

Les stratégies explorées par les GALP conjuguent approches sectorielles (traçabilité, labellisation, commercialisation en circuits courts, etc.), diversification vers de nouvelles activités (comme le tourisme) et valorisation des liens entre la pêche, le patrimoine culturel et l'environnement. Quel est selon vous le juste équilibre à trouver entre ces approches ?

Tout dépend de la réalité locale et, dans certains contextes territoriaux, on peut choisir d'aller très loin dans tel ou tel domaine particulier. D'où l'importance de bien définir ses objectifs et mécanismes de concertation par rapport au contexte local dans lequel on évolue. C'est ce que nous enseigne l'expérience de LEADER. La mobilisation des acteurs est fondamentale. Je crois que les réalités locales sont tellement diverses qu'on ne peut pas dire qu'il existe un secteur d'intervention à privilégier. Je crois aussi qu'il faut éviter les chimères, comme on en observe ici ou là. Des chimères comme « on va mettre en place des contrats de gardiennage de la mer... » Non, les GALP doivent travailler là où existent des niches économiques viables. Il faut veiller à ne pas favoriser des mécanismes qui tendent à accroître la dépendance, le recours aux aides indirectes ou subventions pour secteur en crise. Aucun pêcheur ne souhaite laisser en héritage à ses enfants une activité économique qui dépend de subventions et du bon vouloir de l'administration.

Les GALP essaient de coordonner leur action avec celle des groupes locaux de développement rural, par exemple. Jusqu'à quel point pourraient-ils faciliter au niveau local la coordination de l'intervention des Fonds européens dans les zones côtières ?

Rappelons d'abord que l'élaboration de l'Axe 4 et de FARNET découle directement de l'expérience du programme LEADER. Ce sont les bons résultats de l'approche LEADER qui ont poussé la Commission à mettre en place ces instruments. Maintenant, quelle structure, quelle logique les Fonds européens pourraient-ils adopter au-delà de 2013 ? La question est posée et une des réflexions en cours, c'est comment mieux intégrer et coordonner les actions. Encore une fois, les groupes d'action locale – pêche ou LEADER – pourraient être des lieux de réflexion, d'expérimentation. Quoi qu'il en soit, l'approche territoriale prend de plus en plus de poids dans la politique européenne. Les régions côtières, parce qu'elles deviennent des pôles d'habitat très importants, mais aussi le défi du changement climatique, posent d'énormes problèmes en termes d'infrastructures, de protection de l'environnement et de durabilité économique. Les zones côtières vont jouer un rôle de plus en plus grand dans l'économie européenne et mondiale. Là encore, les GALP peuvent être un laboratoire de l'approche intégrée du développement et ouvrir des voies pour l'avenir.

ronnement et de durabilité économique. Les zones côtières vont jouer un rôle de plus en plus grand dans l'économie européenne et mondiale. Là encore, les GALP peuvent être un laboratoire de l'approche intégrée du développement et ouvrir des voies pour l'avenir.

Justement, le Livre vert débute sur une note de politique-fiction très attrayante. Il décrit une situation de la pêche à l'horizon 2020 particulièrement séduisante: gestion de la ressource maîtrisée, produits de qualité, pêche côtière en circuits courts, flux démographiques favorables... D'ici 2013, plus de 200 GALP auront travaillé déjà depuis quatre ou cinq ans, associant en moyenne une cinquantaine d'acteurs locaux chacun. Ce qui veut dire que la « communauté FARNET » comptera au moins 10 000 acteurs, dans 21 Etats membres. Quel message aimeriez-vous faire passer à tous ces gens ? Et que peut faire la Commission pour maximiser les résultats de leur travail ?

Le Livre vert le dit clairement: le défi d'une nouvelle PCP et, plus globalement, d'une nouvelle politique maritime intégrée pour l'Union*, ne doit pas en rester au niveau politique, au niveau « bruxellois ». Cette politique affectera toutes les populations et tous les écosystèmes européens. Le fait de disposer de dix mille partenaires qui auront accumulé information, formation et action coordonnée constituera donc un véritable « bras armé » pour la nouvelle approche. C'est pourquoi ce premier ensemble de programmes doit réussir. On n'a pas le droit à l'échec. Les résultats des premiers GALP sortiront en même temps que l'entrée en vigueur de la nouvelle PCP et les premières retombées de la nouvelle stratégie maritime. C'est donc fondamental !

Ceci étant dit, la seule demande que l'on puisse faire aux GALP – car ils sont autonomes – c'est d'être le plus ouverts possible, de briser les barrières locales, de dépasser les querelles de clocher – j'ai envie de dire les querelles de phare ! –. L'expérience de LEADER a montré qu'il était essentiel de résister aux dynamiques locales négatives.

Etes-vous optimiste pour l'avenir ?

Dans le débat en cours sur l'avenir de la pêche, l'Axe 4 est perçu comme un élément positif, un facteur d'espoir. Pour des raisons budgétaires et à cause de certains effets pervers des aides dans le passé, la tendance est à la réduction des subsides. Mais on sent de la part des opérateurs européens une forte demande pour l'Axe 4, doté d'un volume financier suffisant. S'il confirme sa contribution au développement, l'Axe 4 ou un dispositif équivalent, sera poursuivi et pourrait même obtenir une dimension plus importante, mais il est encore trop tôt pour se prononcer. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut que FARNET honore les missions qu'on lui a confiées et, à cet égard, nous avons beaucoup d'espoir. ■

**Interview réalisée (en français)
le 1er octobre 2009**

*** Notes de la rédaction:**

Pour en savoir plus sur le Livre vert sur la réforme de la Politique commune de la pêche, voir: ec.europa.eu/fisheries/cfp/review_fr.htm

Pour en savoir plus sur la Politique maritime intégrée pour l'UE, voir: ec.europa.eu/maritimeaffairs/index_fr.html



LES DÉBUTS SUR LE TERRAIN

Les messages de Pärnu

Les 4 et 5 juin 2009, la Commission européenne a organisé à Pärnu (Estonie) un séminaire qui a rassemblé les premiers partenariats locaux qui travailleront au développement durable des zones de pêche d'Europe durant les cinq prochaines années. L'événement a également marqué le lancement de la Cellule d'appui FARNET.

Intitulé « *Les débuts sur le terrain de l'Axe 4 du Fonds européen pour la pêche* », le séminaire a attiré 125 participants de 19 pays. Dans son discours de bienvenue, Ants Noot, Secrétaire général, et Toomas Kevvai, Vice-secrétaire général pour le Développement rural et la Pêche au Ministère estonien de l'Agriculture, ont souligné l'importance de l'Axe 4 pour leur pays. L'Estonie lui consacre près d'un quart de son budget du Fonds européen pour la pêche (FEP), soutenant huit groupes d'action locale pêche (GALP) dont trois sont déjà en opération. L'Estonie a également conçu une procédure de sélection en deux étapes, ainsi qu'un dispositif de renforcement des capacités (voir l'article

correspondant) qui va sans doute inspirer d'autres Etats membres.

Miser sur l'approche « ascendante »

Au cours de la séance d'ouverture, différents représentants de la Commission européenne ont exprimé leurs attentes quant à l'Axe 4. Ernesto Peñas Lado, Directeur responsable pour la Mer Baltique, Mer du Nord et Etats membres non-côtiers à la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche, a indiqué qu'environ 200 GALP sont en cours de constitution dans 21 Etats membres.

Ils disposent d'une contribution publique totale de plus de 800 millions d'euros pour tester des stratégies durables au service du développement des zones de pêche. Une caractéristique de cette expérience de grande envergure, a-t-il fait remarquer, est qu'elle ne suit pas une recette imposée « par le haut ». Ce sont des acteurs locaux, ancrés dans les zones de pêche, qui mettent en œuvre une stratégie qu'ils ont eux-mêmes élaborée pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Slawomir Tokarski, Chef de l'unité Politique structurelle et analyse économique, a insisté sur le fait que l'expérience et les compétences nécessaires pour conduire cette démarche « ascendante » ou « bottom-up » prennent du temps et qu'il importe de s'inspirer d'autres initiatives réussies telles que LEADER. Il a ensuite détaillé quelques-unes des étapes clés que doivent franchir les groupes locaux, les administrations et les réseaux nationaux.

Passer du sectoriel au territorial

Par la suite, Alberto Spagnolli, Chef de l'unité Belgique, Danemark, Allemagne, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Finlande, Suède et Etats membres non-côtiers, a replacé l'approche territoriale dans le contexte plus large de la Politique commune de la pêche (PCP). Il a expliqué que des défis majeurs, comme la diminution de la ressource, le déclin de la production et de l'offre sur le marché européen, la surcapacité des flottes et la faible rentabilité du secteur impliquent pour la politique européenne de prendre davantage en compte des objectifs tels que la diversification, la bonne santé socio-économique, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie. En fait, la PCP se rapproche des buts visés par la Politique maritime intégrée européenne. Parallèlement, le FEP est en train d'évoluer, passant d'objectifs sectoriels à des objectifs territoriaux. A cet égard, M. Spagnolli pense que les GALP, en démontrant quelles sont les mesures qui marchent vraiment et dans quels contextes, pourraient jouer un rôle plus important dans l'élaboration des politiques futures. Mais pour pouvoir influencer le débat européen, il importe qu'ils puissent afficher de bons résultats le plus tôt possible.

Moins rapide que prévu

L'atelier sur l'état d'avancement de l'Axe 4 dans chaque pays a confirmé la grande diversité des approches choisies en termes de procédure, de sélection des GALP, du nombre, de la taille, de la composition et du budget de ceux-ci, ainsi que de la nature et des caractéristiques des zones concernées.

Pour commencer, la constitution des partenariats et l'élaboration de leur stratégie prennent beaucoup plus de temps que prévu. Au moment de la conférence, à peine un tiers des groupes étaient en opération et seulement trois réseaux nationaux existaient. La Commission a clairement rappelé que tous les GALP se devaient d'être opérationnels d'ici le second semestre de 2010. Faciliter l'atteinte de cet objectif sera donc une priorité de la Cellule d'appui FARNET.

Ensuite, au moins deux types de partenariat et de stratégie très différents semblent émerger. Dans les pays scandinaves et quelques pays de l'ouest de l'Europe, le budget est modeste, avec comme conséquence que les GALP tendent à se spécialiser dans un éventail limité de projets liés à la pêche et à compter fortement sur d'autres partenariats locaux expérimentés. Dans d'autres pays, au contraire, le budget est beaucoup plus important, avec comme conséquence que les stratégies couvriront probablement des aspects plus larges de la diversification locale et seront mises en œuvre par des partenariats plus grands et indépendants.

Cette diversité est l'un des principaux défis auxquels la Commission et FARNET sont confrontés, mais elle est aussi l'occasion de transférer l'expérience acquise dans des zones moins avancées.

Construire un partenariat efficace

Des représentants de partenariats performants de différents pays (Jane Fowler d'Ecosse, Stig Hansson de Suède et Anastassios Perimenis de Grèce) sont intervenus dans plusieurs ateliers parallèles,

donnant aux participants l'occasion d'apprendre à construire et à gérer un partenariat local à partir d'expériences vécues. Tout le monde s'entend ainsi pour dire que la qualité de la composante humaine est la clé du succès de l'approche territoriale: «un bon partenariat peut faire fonctionner une stratégie médiocre mais un mauvais partenariat peut anéantir la meilleure des stratégies», a-t-on entendu dire.

Certaines zones ont déclaré rencontrer des obstacles considérables à la participation des parties prenantes ou d'un public plus large. On observe ainsi des réticences à s'exprimer, un manque d'expérience, la poursuite d'intérêts personnels aux dépens d'une implication pour des projets plus collectifs, du cynisme et de la méfiance. Dans ce contexte, il est très important de tenir compte de ce qui existe déjà dans la zone, d'identifier ce qui unit les gens et de bâtir sur ces acquis pour que les actions soient complémentaires et non pas concurrentes.

Anastassios Perimenis de Lesbos (Grèce) pense que la démarche «est autant un art qu'une science, qui dépend avant tout de la bonne alchimie entre les partenaires. Cela met du temps, des années plus que des mois.» Stig Hansson conseille aux participants de «commencer petit, mais avec les portes grand ouvertes pour donner au groupe plus de courage et d'estime de soi.» Un message récurrent a concerné la nécessité de doter suffisamment les programmes de renforcement des capacités. On parle ici de formation des formateurs et de formation directe aux membres et au personnel du GALP sur la façon de construire et de gérer un partenariat, et de développer une stratégie. A cet égard, les participants ont souligné qu'il était essentiel d'impliquer dès le début les acteurs de la pêche mais aussi ceux d'autres secteurs.



▲ Atelier au cours du séminaire.

Conduire le groupe en respectant la stratégie choisie

La deuxième journée a davantage été consacrée à la conduite du groupe au quotidien et au rôle du personnel. Des exemples très parlants ont été fournis par Chris Parkin d'Ecosse, Merle Adams d'Estonie et Petri Rinne de Finlande. Un point souligné particulièrement intéressant est l'importance de lier la sélection des projets et la gestion quotidienne du GALP aux priorités de la stratégie choisie. Car même si on dispose des bonnes procédures, des bonnes compétences et d'un partage des rôles bien défini pour chacun, la réussite ne sera au rendez-vous que si les parties prenantes partagent un but commun.

Petri Rinne a rappelé aux participants que *«le groupe local n'est pas un guichet à financer les projets mais surtout une organisation qui produit de la valeur ajoutée grâce à son expertise et appui au développement.»* Merle Adams a, quant à elle, souligné l'importance de valoriser les petits succès pour se forger un but commun.

Un autre point important est qu'il faut que l'Axe 4 soit complémentaire par rapport aux autres stratégies et initiatives, qu'il s'inscrive dans un mode de pensée et d'agir commun à l'échelon local. Chris Parkin estime que chaque zone devrait avoir une stratégie globale, qui fédère l'ensemble des différentes initiatives locales et *«peu importe le programme qui génère cette stratégie, ce qui compte, c'est qu'une stratégie existe»*. Lorsque l'Axe 4 dispose de ressources limitées, il est plus efficace de l'insérer dans d'autres programmes; dans d'autres cas, c'est peut-être à l'Axe 4 de prendre le dessus.

Coopérer localement et internationalement

M. Spagnoli estime que la coopération internationale et le travail en réseau ont encore gagné en importance au cours des dernières années du fait de la mondialisation et des mutations technologiques accélérées, du changement climatique, des cadres réglementaires internationaux de plus en plus nombreux et de la crise financière internationale. Ces tendances sont autant porteuses d'opportunités que de menaces mais elles indiquent que l'échange de bonnes pratiques et la coopération sont indispensables à toute démarche de développement local.



▲ Folklore et traditions sur l'île de Kihnu.

M. Spagnoli a également insisté sur le besoin de coopération et de transfert de connaissances lors de la phase de démarrage. A cet effet, des dispositifs de jumelage et de parrainage peuvent répondre aux besoins de renforcement des capacités éprouvés par les groupes nouvellement sélectionnés. Un financement FEP est d'ailleurs disponible pour faciliter ces activités et la Cellule d'appui FARNET va réaliser une boîte à outils qui contribuera à favoriser cette démarche.

Edgar Linde de Lettonie, René Kusier du Danemark et Paul Soto de la Cellule d'appui FARNET ont également fourni des exemples sur la façon dont les réseaux peuvent générer des bénéfices tangibles tant au niveau local qu'au niveau transnational.

Réflexions à emporter

Pour conclure le séminaire, Stephanos Samaras, Chef de l'unité Actions structurelles – Bulgarie, Grèce, Italie, Chypre, Malte, Roumanie, Slovaquie à la Commission européenne, a livré aux participants trois grands messages à retenir. Il a d'abord insisté sur l'urgence pour tous les Etats membres de compter une majorité de GALP en place, forts d'une stratégie de qualité, d'ici 2010. La Cellule d'appui FARNET fournira son aide mais il est également essentiel que les Etats membres mobilisent une assistance technique nationale pour piloter de manière professionnelle les démarches de renforcement des capacités. A cet égard, il a indiqué que l'approche en deux étapes telle que pratiquée par l'Estonie était un exemple à suivre, particulièrement pour les pays n'ayant ni longue expérience du développement local ni mouvement associatif fort sur le terrain. Les jumelages et le parrainage entre GALP ou

pays expérimentés et GALP ou pays moins expérimentés peuvent aussi être très utiles.

M. Samaras a ensuite mis en garde les participants contre le danger des budgets trop petits ou trop gros. En dessous d'un certain seuil de financement, il est impossible d'atteindre la masse critique nécessaire à la mise en œuvre d'une approche authentiquement territoriale et, pour les GALP, de couvrir les coûts d'animation et d'administration de leur stratégie. A contrario, un très gros budget peut provoquer des problèmes d'absorption, avec le risque d'effectuer de mauvais investissements, décrochés d'une stratégie réellement locale.

Enfin, il a plaidé pour des partenariats équilibrés, adaptés aux réalités locales. Le Règlement du FEP recommande que plus de la moitié des actions financées par l'Axe 4 soient portées par le secteur privé afin de pouvoir lever des fonds privés. Il importe toutefois de veiller à ce qu'aucun secteur spécifique ne domine et que toutes les parties prenantes puissent être impliquées dans le processus de renforcement des capacités du partenariat.

De même, il est essentiel de faire en sorte que les groupes soient gérés par une direction indépendante et professionnelle, selon des règles et procédures de sélection claires et transparentes. La conduite et l'administration des projets doivent rester simples, éviter une bureaucratie qui irait à l'encontre de l'efficacité.

La dernière journée de la conférence a consisté en une superbe excursion sur l'île de Kihnu et si on en juge par son sens de l'hospitalité et de l'organisation, nul doute que l'Estonie sera un acteur clé dans le développement durable des zones de pêche européennes. ■

Renforcer les capacités dans les zones de pêche d'Estonie



Le renforcement des capacités, élément clé de l'Axe 4 estonien, s'inscrit dans une procédure de sélection en deux étapes. La première se focalise sur la formation et l'animation afin de mettre en place des groupes performants, au service d'une vraie stratégie locale.

◀ L'île de Manilaid commande l'entrée de la baie de Pärnu.

Le Ministère estonien de l'Agriculture a sélectionné huit zones de pêche éligibles au financement de l'Axe 4. Ces territoires couvrent 15 766 km², soit 36% de la superficie totale du pays, et comptent 3 570 pêcheurs, soit 87% des pêcheurs estoniens.

L'Axe 4 est l'occasion unique de revitaliser ces zones, grâce à un financement qui représente 23% du budget FEP de l'Estonie. Mais saisir cette occasion implique un changement culturel important pour ces territoires qui ont peu d'expérience dans la mobilisation de fonds publics et encore moins dans la coopération intra ou intersectorielle. Ceci est encore aggravé par un manque de compétences immédiatement transférables à d'autres secteurs et à une faible responsabilisation des pêcheurs.

L'administration estonienne a donc fortement privilégié le renforcement des capacités locales. Une procédure de sélection en deux étapes a été élaborée afin de laisser aux acteurs le temps d'appren-

dre à travailler ensemble et d'acquérir les compétences et le savoir-faire nécessaires avant de se lancer dans la mise en œuvre du programme.

Le succès en 8 étapes

L'approche adoptée par les autorités estoniennes a consisté à mettre au point un programme de mesures qui conjugue formation, publications, mise en réseau, conseil et assistance directe. Le Ministère de l'Agriculture a calqué sa démarche sur le modèle de changement en huit étapes tel que défini par John P. Kotter¹:

1. Créer un sentiment d'urgence
2. Former une coalition solide
3. Se projeter dans l'avenir
4. Communiquer sa vision
5. Lever les obstacles au changement
6. Engranger des succès à court terme
7. Construire sur le changement
8. Ancrer le changement dans la culture d'entreprise

Créer un sentiment d'urgence

Motiver et créer un sentiment d'urgence étaient l'objectif principal d'une première série de rencontres et de consultations avec les acteurs locaux des zones de pêche. « Notre toute première activité en relation avec l'Axe 4 a consisté à présenter la proposition de réglementation nationale aux organisations locales de pêcheurs et aux autres intervenants concernés, y compris les collectivités locales », raconte Eve Kõlmallik du Ministère estonien de l'Agriculture. « Nous sommes allés plusieurs fois un peu partout en Estonie pour expliquer la nouvelle approche. On a vraiment sonné le réveil des zones de pêche en annonçant que de nouvelles opportunités se présentaient, qu'il fallait changer sa façon de penser. »



¹ Kotter, J. (1998), Leading change: why transformation efforts fail, Harvard Business Review on Change (pages 1-20), Harvard Business School Publishing, Boston MA.

Former une coalition solide

Ayant publicisé les mesures de l’Axe 4 et sensibilisé les acteurs, l’étape suivante a consisté à lancer le plan de formation (voir encadré) élaboré par le Ministère de l’Agriculture, les services de l’éducation des adultes du Collège de Pärnu, l’Université de Tartu et le Centre d’Etudes « Acorn ». Les deux premiers modules du plan de formation (« Le séminaire d’information » et

« Créer un groupe d’action locale ») visaient à faciliter la création des GALP. « Nous voulions que chaque participant trouve sa place dans le GALP puis que tous travaillent ensemble à des objectifs communs, le premier étant de créer une association sans but lucratif, » explique Eve Külmallik. « Nous voulions aussi repérer les vrais leaders des zones de pêche, ceux qui prendraient l’initiative dans la formation de l’équipe. »

Se projeter dans l’avenir

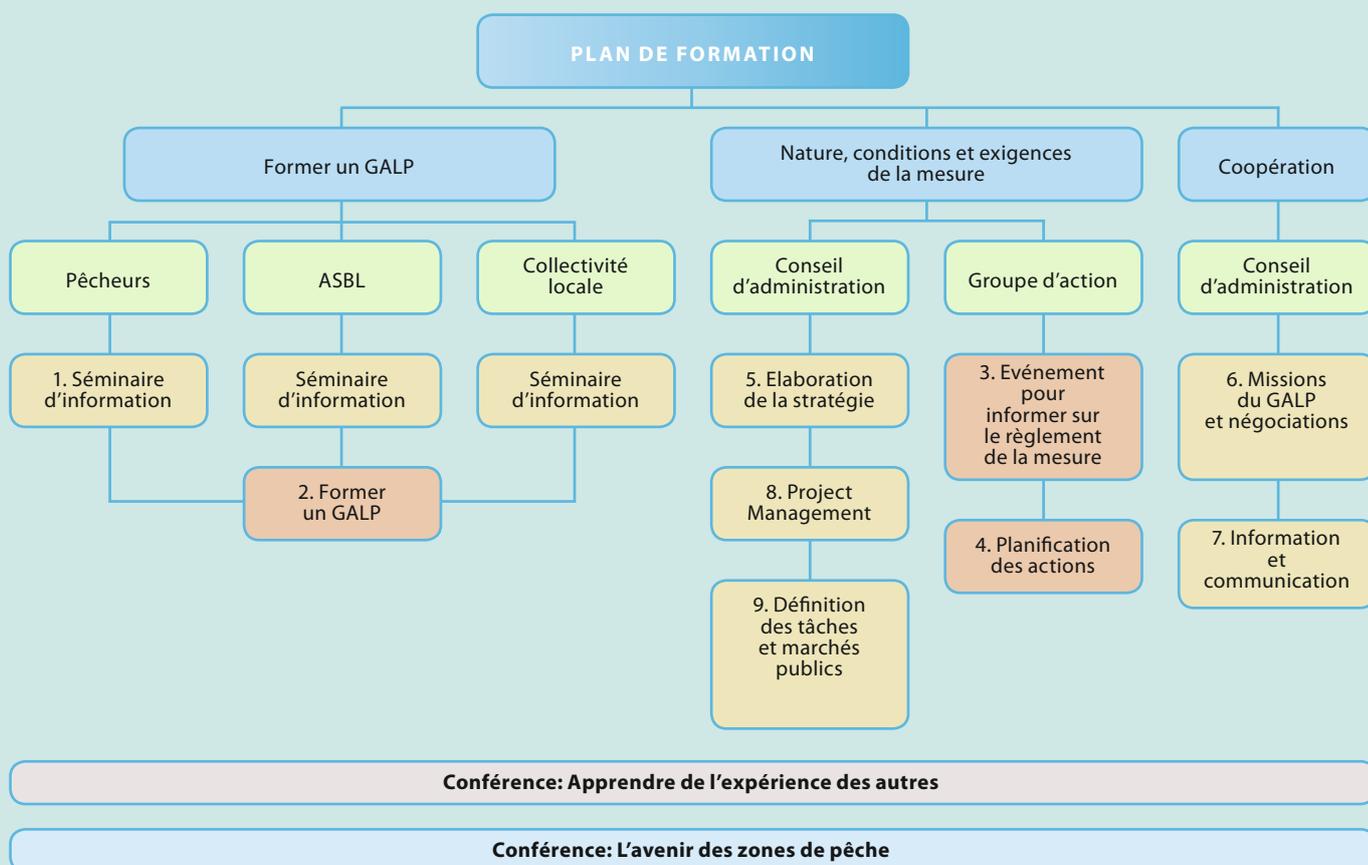
La deuxième partie de la formation comprenait 5 modules qui ont aidé les participants à se forger une vision de l’avenir de leur territoire et à concevoir une stratégie pour concrétiser cette vision. Au cours des deux premiers modules, les membres des GALP ont préparé un plan d’action pour l’élaboration de leur stratégie de développement local.

Le plan estonien de formation à l’Axe 4

Le plan de formation s’est focalisé sur quatre priorités, considérées comme capitales pour la mise en œuvre de l’Axe 4 au niveau local:

1. Mise en place de 8 groupes d’action locale pêche (GALP);
2. Formation des dirigeants de GALP et, avec eux, lancement des travaux des GALP;
3. Renforcement de la capacité des GALP à coopérer et à fonctionner comme des organisations « apprenantes »;
4. Acquisition du savoir-faire pour élaborer une stratégie territoriale locale.

Le plan de formation a été élaboré en fonction de trois groupes cibles: les pêcheurs et les entreprises du secteur de la pêche; les collectivités locales; le milieu associatif. Différents modules ont été mis au point pour chacun de ces groupes cibles, pour les créateurs de GALP et pour les membres des conseils d’administration de GALP (voir schéma).



Les 9 modules de formation

La formation s’est appuyée sur un manuel de 66 pages, très complet, qui décrit la mesure « Développement durable des zones de pêche » et explique comment former et gérer un GALP, et comment élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale qui respecte les exigences du règlement. Le manuel fournit également des exemples de projets de coopération réussis liés à la pêche.

Après évaluation des GALP potentiels et de leur plan d'action (août-septembre 2008), 8 ont reçu un financement (environ 70 000 euros par GALP) pour développer leur stratégie. Ceci a constitué la première des deux étapes du processus de sélection.

Un module de formation portant spécifiquement sur « L'élaboration de la stratégie » a guidé les conseils d'administration des GALP sélectionnés dans la préparation de leur stratégie. Un autre module a permis à chaque GALP de mettre au point ses propres procédures d'examen et de sélection des projets. Un module sur « Le cahier des charges et l'appel d'offres » a enseigné comment organiser un marché public et évaluer une offre.

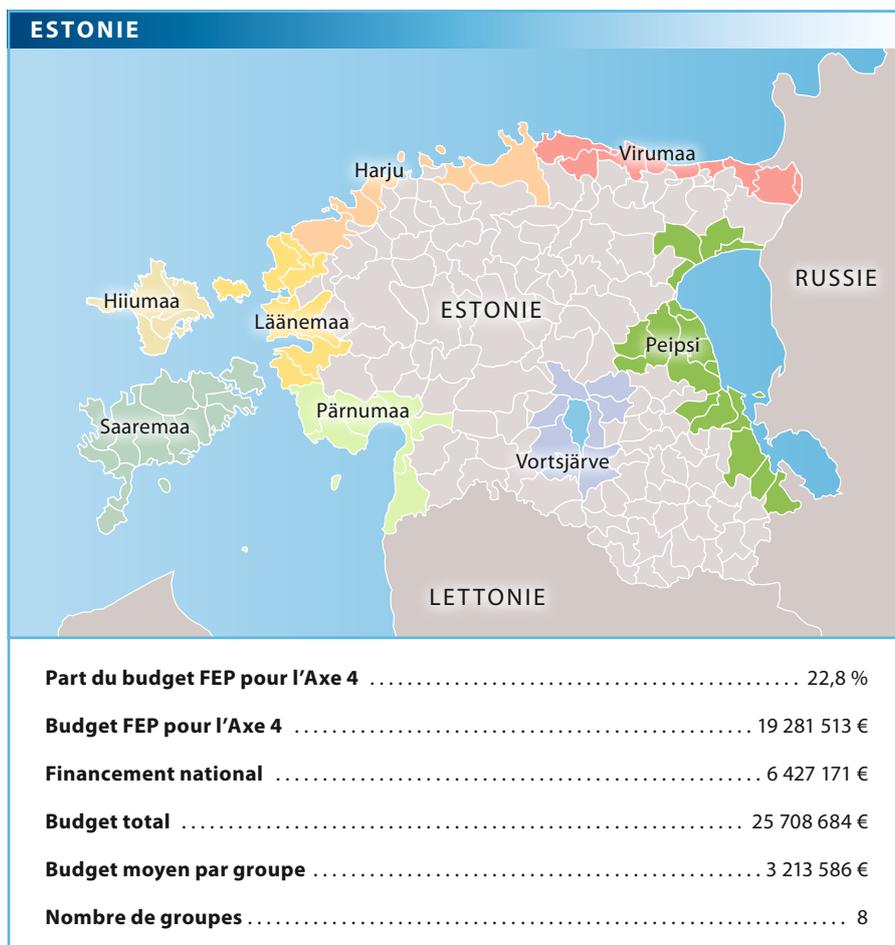
Communiquer sa vision et lever les obstacles

La dernière partie de la formation visait à développer les capacités des GALP à communiquer leur vision auprès de la population locale et autres acteurs externes. Deux modules ont porté respectivement sur les « Tâches et négociations du groupe d'action locale » et « L'information et la communication » pour montrer aux GALP comment communiquer de manière professionnelle avec le monde extérieur et surmonter les obstacles pouvant entraver leur stratégie. « Il s'agissait ici d'aider les GALP à mieux affronter les opposants au changement et à éliminer ce qui les empêche de concrétiser leur vision, » explique Eve Külmallik, qui a joué un grand rôle dans l'élaboration du programme de formation.

A la fin du programme, les GALP ont été invités à soumettre leur stratégie de développement au Ministère pour la seconde étape du processus de sélection. L'évaluation de la pertinence et de la qualité des stratégies de développement a débuté en juillet 2009 et devrait se terminer d'ici janvier 2010. Trois groupes ont déjà reçu l'approbation de leur stratégie et ont commencé à l'appliquer au cours de l'automne 2009. La stratégie des cinq GALP restants devrait être approuvée d'ici janvier 2010.

Engager des succès à court terme

Une priorité pour les GALP débutants sera d'engager rapidement des succès, ce qui contribuera à instaurer la confiance entre les membres du GALP et le grand public. A cet effet, Mme Külmallik pense que le module sur la gestion de projet a



été une bonne base en aidant les GALP à développer des procédures pour évaluer et sélectionner les projets. « Appliquer ces recettes dès le début et mettre en œuvre plusieurs projets pilotes devrait permettre de mieux réussir la mise en œuvre de sa stratégie, » estime-t-elle.

Construire et ancrer le changement

Une priorité implicite du plan de formation était de préparer les GALP à devenir des organisations apprenantes et de vouloir constamment s'améliorer. Dans ce contexte, le Réseau estonien des zones de pêche a déjà prévu un séminaire sur les autres opportunités (y compris financières, qu'elles soient nationales ou européennes) que les GALP peuvent saisir pour développer leur territoire.

Pour consolider le processus de changement et ancrer les procédures et pratiques nouvellement établies, le Ministère estonien de l'agriculture et le Réseau national des zones de pêche vont dispenser appui et formation continue pour accompagner les GALP. Eve Külmallik croit cependant que « certains GALP nouvellement constitués se considèrent comme des agents de changement, des intervenants importants

pour la gestion des ressources halieutiques dans leur zone, ce qui veut dire qu'ils se projettent déjà au-delà de 2013. » ■

CONTACT

Réseau FARNET estonien

Jaak-Velori Sadul

+372 529 3586

jaak@maainfo.ee

www.maainfo.ee

Ministère de l'Agriculture

Eve Külmallik

+372 625 6285

eve.kylmallik@agri.ee

www.agri.ee/

Point de vue



Xavier Gizard,

Secrétaire général de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM)

La pêche, dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles, est un des fondements à partir desquels s'est constituée la Conférence des Régions Périphériques Maritimes. C'est en grande partie autour de cette activité, au même titre par exemple que la sécurité maritime, que les Régions ont construit leur solidarité, qu'elles se sont reconnues autour de valeurs communes et qu'elles envisagent l'avenir de leurs territoires. Car au-delà du poids économique relativement modeste de ce secteur tant sur le plan de l'emploi que sur celui de la création de richesses, la pêche représente une valeur patrimoniale et un mode de vie que les Régions maritimes entendent développer et promouvoir.

C'est dire à quel point l'organisation du secteur de la pêche les touche de près. Elles se sont d'ailleurs organisées depuis de très nombreuses années pour travailler ensemble, échanger leurs expériences, leurs bonnes pratiques et bâtir des partenariats. Les Régions ont toujours entretenu avec les responsables communautaires des relations de confiance basées sur la conviction que ce secteur devait être abordé en tenant compte de la situation particulière des communautés de pêche locales, fragilisées par la mondialisation, mais indispensables à l'équilibre des territoires littoraux.

Pour ces raisons, la CRPM a accueilli avec un grand espoir l'approche proposée par l'Axe 4 du Fonds européen pour la Pêche concernant le développement durable des zones côtières de pêche. Ne pas confiner le secteur de la pêche au seul fonctionnement des marchés et de la protection des stocks mais l'intégrer dans les différentes politiques qui irriguent les territoires constitue pour les Régions maritimes une des meilleures chances de maintenir cette activité et de lui donner un attrait suffisant pour attirer les jeunes. Considérer le secteur de la pêche dans le cadre d'une politique maritime plus globale, sans pour autant qu'il ne se dilue dans cet ensemble, ne peut qu'être bénéfique pour l'ensemble du secteur.

« Le territoire, une nouvelle chance pour la pêche »

Il s'agit là d'un exercice difficile car cela remet en question le fonctionnement traditionnel des politiques publiques basé sur l'approche sectorielle. « Les bonnes haies font les bons voisins » avait-on coutume de dire pour justifier une telle approche. Oui, sauf que plus personne aujourd'hui ne peut se permettre de vivre refermé sur lui-même. L'Axe 4, en privilégiant l'approche intégrée du développement, est novateur. Il prend aussi des risques car une telle approche requiert l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés, lesquels ne sont ni nécessairement préparés à l'accepter, ni naturellement disposés à l'appliquer car cela représente bien souvent pour eux une véritable « révolution » dans la manière d'exercer leur activité.

C'est pourtant la meilleure chance de préserver et même de développer l'activité de la pêche dans les territoires côtiers. La CRPM en est profondément convaincue et mettra tout en œuvre pour soutenir cette initiative. A commencer par un soutien sans faille au réseau FARNET que la Commission européenne eu l'heureuse idée de mettre en place pour assurer le soutien aux zones qui vont bénéficier de l'Axe 4. La Conférence est disposée à faire profiter ce réseau de la connaissance intime des territoires de pêche et de l'expérience dont elle dispose grâce à ses groupes de travail spécialisés dans les différents bassins maritimes européens.

Si tout ce potentiel de connaissance et de savoir-faire doit être mobilisé au profit de la réussite de l'Axe 4, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agira là d'un processus lent qui demandera de la part de la Commission européenne, des Etats membres, des groupes d'action locale et des experts mis à leur service une véritable démarche d'apprentissage. Rien ne serait plus pernicieux que d'attendre des résultats immédiats et de juger de la pertinence de cette approche trop rapidement. J'invite par conséquent l'ensemble des responsables publics impliqués dans cette démarche à faire preuve de patience et à partir des situations telles qu'elles se présentent et non pas telles que l'on souhaiterait qu'elles soient. ■

Et voici FARNET



▲ Participants au séminaire de Pärnu arrivant sur l'île de Kihnu.

La Cellule d'appui du Réseau européen des zones de pêche (FARNET) a été mise en place par la Commission européenne à la fin du mois de mai 2009. Au cours des prochaines années, une équipe de 10 personnes expérimentées, basées à Bruxelles, et de 21 experts actifs dans autant de pays viendra renforcer les activités de tous ceux et celles qui croient en un avenir nouveau et durable pour les zones de pêche.

La pêche européenne et les territoires qui en dépendent ont été durement touchés par la crise économique, la concurrence mondiale et des phénomènes tels que l'augmentation du prix des carburants. Surtout, ils font face à des graves problèmes environnementaux. Le Livre vert de la Commission européenne sur la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP) indique que 88% des stocks européens de poisson sont pêchés dans des quantités qui dépassent le seuil de durabilité et donc que la taille des flottes est deux à trois fois trop importante. Mais quels que soient les chiffres, il est clair que des mutations économiques, sociales et environnementales majeures sont en cours dans les zones de pêche et que le secteur mais aussi les pouvoirs publics, les entreprises privées et les populations locales doivent de toute urgence travailler ensemble pour trouver des solutions. C'est la raison d'être et la mission du Réseau européen des zones de pêche -FARNET.

Relever les défis, saisir les opportunités

L'avantage des nouvelles mesures en faveur du développement durable financées par le Fonds européen pour la pêche (Axe 4 du FEP), c'est qu'elles prennent en compte la diversité et la complexité du secteur halieu-

rique ainsi que les nombreux liens que celui-ci entretient avec les territoires et communautés qui l'entourent. L'Axe 4 est fondé sur l'idée qu'il n'existe pas un seul « menu » de solutions convenant à toutes les zones, mais que ce sont des stratégies « à la carte » que ceux qui ont l'expérience, la compréhension et la volonté de résoudre le problème doivent élaborer, même si toutes ces stratégies s'inscrivent dans un cadre commun. Certains défis émanent du secteur de la pêche lui-même tandis que d'autres sont davantage liés aux territoires (par exemple, l'éloignement ou, au contraire, la pression démographique). Les meilleures stratégies pour les zones de pêche seront donc souvent un savant mélange de mesures sectorielles et de mesures territoriales.

Un des grands défis de FARNET est de concevoir et développer des stratégies et partenariats territoriaux dans un secteur qui est souvent – mais pas toujours – relativement modeste en termes d'activité économique et d'emploi et qui cohabite également souvent – mais pas toujours – avec des secteurs dynamiques comme le tourisme et l'énergie. Ce qui implique de nouvelles façons de penser et d'agir pour développer toutes les synergies possibles entre la pêche et le patrimoine culturel, la gestion de l'environnement ou les façons de vivre

et de manger saines et durables. Une autre importante fenêtre d'opportunités s'ouvre avec la possibilité de développer le rôle des partenariats de pêche au sein de stratégies beaucoup plus larges telles que la politique maritime intégrée et la cohésion territoriale, surtout au cours des années qui viennent où presque toutes les politiques européennes seront en cours de révision.

Plateforme d'apprentissage

La raison d'être de la Cellule d'appui FARNET est d'aider les gens qui vivent dans les zones de pêche et/ou s'en préoccupent à mettre en pratique des solutions possibles à ces défis.



▲ Paul Soto, directeur de la Cellule d'appui FARNET, et Fokion Fotiadis, Directeur général des Affaires maritimes et Pêche.

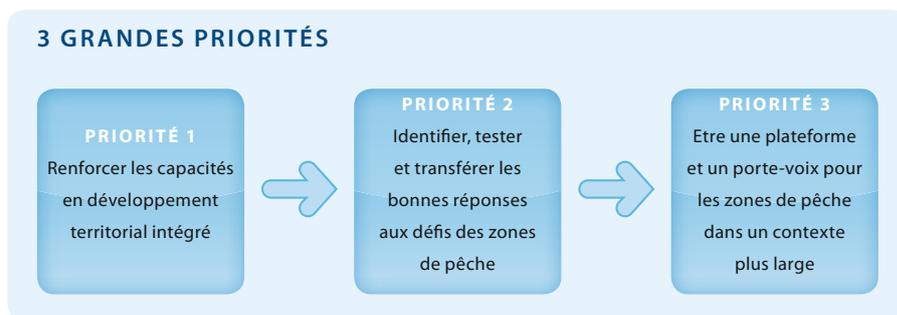
La Cellule d'appui aidera à identifier le mélange de stratégies et de mesures qui fonctionnent mieux dans tel ou tel contexte et quels aspects peuvent être transférés dans d'autres territoires et d'autres politiques plus larges. Il s'agit de construire peu à peu une plateforme regroupant les connaissances et expériences progressivement acquises par les acteurs de FARNET, de façon à ce que le réseau devienne lui-même une « plateforme d'apprentissage » au service du développement durable des zones de pêche.

Pour ce faire, la Commission européenne a confié à la Cellule d'appui sept tâches clés articulées autour de trois outils principaux. L'une de ces grandes tâches est de fournir une assistance directe aux groupes et aux administrations pour mettre en place et en œuvre le programme et les partenariats. Les autres tâches clés de la Cellule sont de repérer et de promouvoir les bonnes pratiques, de faciliter la coopération transnationale, d'analyser l'avancement de l'Axe 4, d'identifier et d'exprimer les besoins des intervenants FARNET, d'informer et de favoriser la communication avec les réseaux nationaux et les administrations.

Pour remplir ces fonctions, la Cellule d'appui FARNET a prévu trois ensembles d'outils: un site internet interactif; un éventail de publications, notamment le semestriel FARNET Magazine, une lettre électronique bimestrielle, ainsi que des guides et dossiers techniques sur des sujets liés au développement durable des zones de pêche; l'organisation d'événements, notamment trois séminaires transnationaux, deux séminaires de formation et un congrès européen par an.

Renforcer les capacités à travers l'accompagnement et les échanges ciblés

Une stratégie locale n'étant pas simplement une liste de mesures et de projets, la Cellule d'appui conjugue un certain nombre de principes et de priorités pour accomplir ses tâches.



1. Ses activités se fonderont d'abord sur l'écoute des problèmes et aspirations réels du « terrain ». Les relations directes avec les groupes et les administrations, une série de groupes de discussion (« focus groups ») avec les intervenants concernés dans les différents pays, ainsi qu'un vrai partenariat avec les réseaux nationaux permettront de toujours coller aux réalités.
2. La Cellule d'appui travaillera ensuite avec les équipes territoriales et thématiques pour renforcer les capacités sur le terrain en favorisant l'apprentissage et en facilitant les échanges et la coopération entre les acteurs à travers l'Europe.
3. Egalement, pour éviter les actions isolées, les activités (coopération, diffusion de bonnes pratiques, publications, événements) s'enchaîneront selon des objectifs thématiques et territoriaux convenus d'avance.
4. Enfin, on attachera une attention particulière aux conditions de transfert et d'application des bonnes pratiques, tant horizontalement (dans d'autres territoires) que verticalement (dans des politiques plus larges) plutôt que de se contenter d'identifier et de promouvoir des réussites apparentes.

En plus de ces principes, le travail de la Cellule d'appui visera trois grandes priorités, convenues avec la Commission européenne:

Au cours de la première année, la Cellule d'appui se concentrera surtout sur le renforcement des capacités afin que tous les groupes d'action locale pêche (GALP) puissent être en place d'ici l'automne 2010 et disposent d'une bonne stratégie et d'un partenariat équilibré et compétent. L'appui direct sera ciblé sur les pays les plus en retard. De même, la coopération

transnationale passera par le jumelage et le parrainage entre groupes plus avancés et groupes moins avancés. Des analyses de bonnes pratiques, des événements et publications fournissant un appui méthodologique viendront renforcer la démarche.

Parallèlement mais dans une moindre mesure, la Cellule d'appui amorcera sa deuxième tâche prioritaire: identifier les bonnes réponses aux grands défis des zones de pêche et voir comment les transférer à d'autres territoires. Etant donné qu'il faudra plusieurs années avant que les GALP soient en mesure de présenter des résultats tangibles, cette activité examinera d'abord surtout les réponses « prometteuses ».

Enfin, en ce qui concerne la troisième priorité, la Cellule d'appui entreprendra de jeter des passerelles entre certaines innovations favorisées par l'Axe 4 et les débats européens et nationaux plus larges sur la réforme de la Politique commune de la pêche, la Politique maritime intégrée pour l'UE et la Politique de cohésion, le prochain budget de l'Union ou les perspectives financières. Ce qui impliquera la création d'un groupe d'experts reconnus sur ces questions, la rédaction d'articles dans FARNET Magazine et l'organisation d'ateliers et de débats.

Les activités prévues en 2009-2010

Dans ce contexte, les principales activités prévues pour la première année sont les suivantes:

- > Séminaires et ateliers de formation en Estonie (juin 2009), Italie (septembre 2009), Pologne (octobre 2009), Roumanie (printemps 2010), Espagne (mars 2010 et à l'occasion de la Journée maritime européenne en mai);

- > Brochure présentant la Cellule d'appui. Guide de démarrage pour les groupes locaux. Matériel destiné aux administrations sur le site web. Guide pour la coopération transnationale, le parrainage et le jumelage. Six lettres électroniques et deux numéros de FARNET Magazine;
- > Lancement du site web FARNET;
- > Rapport sur l'état d'avancement de l'Axe 4, avec fiches sur chacun des 21 Etats membres concernés. *Focus groups* dans les 21 Etats membres;
- > Mise en place de canaux de communication et organisation de rencontres régulières avec les administrations et les réseaux nationaux. ■



CONTACT

La Cellule d'appui apprécie les contacts directs et accueille volontiers dans ses locaux les acteurs concernés par les zones de pêche.

Cellule d'appui FARNET

36-38 rue Saint Laurent – B-1000 Bruxelles
+32 2 613 26 50 – info@farnet.eu
ec.europa.eu/fisheries/farnet

Réseau FARNET

> **Lancement officiel de FARNET et première réunion des Autorités de gestion**

Le 15 octobre 2009, les représentants des 21 autorités de gestion et des réseaux nationaux de l'Axe 4 se sont réunis à Bruxelles pour discuter sur la façon d'élaborer ensemble des stratégies efficaces au service du développement durable des zones de pêche. La réunion a été suivie d'une réception conviée par M. Fokion Fotiadis, Directeur général des Affaires maritimes et de la Pêche, pour marquer le lancement officiel de FARNET ainsi que l'ouverture des locaux de la Cellule d'appui à tous les intervenants concernés par les zones de pêche.

> **Bulgarie: renforcement des capacités**

En septembre 2009, la Cellule d'appui FARNET a activement participé à la mise en route du programme de l'Axe 4 bulgare approuvé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation le 30 mars 2009. La Cellule a organisé pour le personnel national et régional du ministère une formation sur les procédures de mise en œuvre de l'Axe 4 et, à la fin du même mois, John Grieve de la Cellule d'appui ainsi que des représentants du ministère ont effectué une visite d'un ou deux jours dans chacune des zones désignées pour informer et encourager les acteurs locaux à créer un GALP et à élaborer une déclaration d'intérêt.

> **Italie: conseil pour la sélection des groupes**

Les 17 et 18 septembre 2009, la Cellule d'appui FARNET était invitée à un séminaire organisé par le Ministère italien de l'Agriculture et de la Pêche et destiné aux 14 régions italiennes concernées par l'Axe 4 du FEP. Des membres de la Cellule d'appui ont eu l'occasion de rencontrer une quarantaine de représentants régionaux et de les conseiller quant aux grandes étapes qu'implique la sélection de territoires, groupes et stratégies de haute qualité. Les participants régionaux ont également pu clarifier certaines questions avec des représentants de la Commission européenne. Ce type d'événement peut être très utile pour surmonter certaines difficultés spécifiques rencontrées par les Etats membres dans la mise en œuvre de l'Axe 4 et l'organisation du calendrier pour la constitution des GALP.

Agenda FARNET

QUAND	QUOI	OÙ
15 octobre 2009	Lancement officiel de FARNET	Bruxelles (B)
Novembre 2009	Séminaire de formation	Pologne (PL)
	Manuel de démarrage d'un groupe local	
Décembre 2009	Lancement du site internet FARNET	
Mars 2010	Séminaire transnational	Espagne (E)
Printemps 2010	Séminaire de formation	Roumanie (RO)
	Guide du jumelage, du parrainage et de la coopération transnationale	

Fiche signalétique

NOM: Axe 4 du Fonds européen pour la pêche (FEP)

OBJECTIF: le développement durable des zones tributaires de la pêche. En complément d'autres instruments financiers de l'UE, le FEP peut cofinancer des projets locaux pour le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des zones de pêche.

MISE EN ŒUVRE: 21 Etats membres mettent en œuvre l'Axe 4. Une innovation importante dans la mise en œuvre de cet Axe est sa forte dimension territoriale.

TERRITOIRES VISÉS: les « zones de pêche », soit des territoires riverains d'une mer ou d'un lac, ou comportant des plans d'eau ou un estuaire, et dont le secteur de la pêche représente une part significative de l'emploi. Pour être sélectionnés comme zones de pêche éligibles par les Etats membres, ces territoires doivent être de taille modeste (inférieure à NUTS 3) et cohérents d'un point de vue géographique, économique et social. Sont visées des zones faiblement peuplées ou dont le secteur halieutique est en déclin ou qui abritent de petites communautés de pêcheurs. Les Etats membres peuvent également ajouter leurs propres critères.

BÉNÉFICIAIRES: les « groupes d'action locale pêche (GALP) », soit une combinaison de partenaires publics, privés et associatifs qui élaborent ensemble une stratégie et des mesures innovantes en faveur du développement durable de leur zone de pêche. Les GALP sont sélectionnés par les Etats membres selon des critères définis dans leurs programmes opérationnels. A terme, plus de 200 GALP seront créés dans l'ensemble de l'Union.

MESURES ÉLIGIBLES: renforcement de la compétitivité des zones de pêche; restructuration, redéploiement et diversification des activités économiques; valorisation des produits de la pêche; services et petites infrastructures touristiques liés à la pêche; protection de l'environnement; restauration d'une production endommagée par une calamité; coopération interrégionale et transnationale; renforcement des capacités pour l'élaboration de stratégies de développement local; coûts de fonctionnement des GALP.

RÉSEAU: tous les acteurs concernés par l'Axe 4 communiquent au sein d'un « Réseau européen des zones de pêche (FARNET) » permettant (grâce à des séminaires, rencontres et publications) une large diffusion des projets innovants mis en œuvre au profit des zones de pêche et favorisant la coopération transnationale. Le réseau est coordonné par la « Cellule d'appui FARNET ».

DURÉE DU PROGRAMME: six ans (2007-2013) pour l'approbation des projets, les paiements pouvant quant à eux se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2015.

AIDE DE L'UNION EUROPÉENNE: L'Axe 4 dispose pour la période 2007-2013 d'un budget de 567 millions d'euros, soit un peu plus de 13% du FEP, auquel on doit ajouter un cofinancement public national et des investissements privés.

Abonnez-vous

Pour recevoir gratuitement FARNET Magazine et/ou la Lettre électronique FARNET, faites parvenir vos coordonnées (nom, organisation, adresse, courriel et n° de téléphone) à l'adresse:

info@farnet.eu

Tenez-nous au courant

Les publications FARNET sont autant de ressources pour tous ceux et celles qui œuvrent à la construction d'un avenir durable pour les territoires de pêche d'Europe. Tenez-nous au courant des activités qui pourraient intéresser d'autres groupes et intervenants dans ce domaine. Nous aimerions notamment connaître vos expériences réussies, événements importants, annonces, mais aussi vos idées et propositions d'échanges et de coopération avec d'autres territoires.

info@farnet.eu

ISSN 1831-5747



9 771831 574008



Office des publications



Commission européenne
Affaires maritimes et Pêche